

Valorisation du stage

Europass Mobilité :

L'Europass Mobilité est un document complété par le tuteur, et qui indique les compétences acquises pendant le stage. La mobilité doit être effectuée dans un pays participant au programme Erasmus +

Supplément au Diplôme:

Ce document est remis avec le diplôme de BTS à tout étudiant sortant.

Il est reconnu dans toute l'Union européenne.

Ce document composé de 8 rubriques, a été élaboré en 1997 par la Commission Européenne, le Conseil de l'Europe et l'UNESCO.

Véritable carte d'identité, il permet à l'étudiant européen de faire valoir son parcours et ses compétences auprès d'un employeur ou d'une université dans n'importe quel pays européen.

Il précise toutes les connaissances et compétences acquises pendant votre cursus.

VOTRE SUPPLÉMENT AU DIPLÔME EST PERSONNALISÉ :

Parce que vos années d'études ne sont pas exclusivement faites de cours et d'examens, il mentionne aussi toutes les expériences dans le cadre de votre cursus : projet associatif, engagement citoyen, séjour à l'étranger, pratique sportive....

Il traduit en grades ECTS (système européen de notation) le diplôme obtenu, et mentionne également les périodes de stage et autres activités.

A chaque matière correspond un nombre de crédits, sur la base d'1 crédit pour 30 heures de temps de travail, la totalité d'une année correspondant à 60 crédits ECTS. Les étudiants ayant obtenu leur diplôme se voient attribuer la totalité des crédits pour les deux années, soit 120 crédits ECTS.

Ceux n'ayant pas obtenu leur diplôme mais qui quittent l'établissement reçoivent tout de même un supplément au diplôme, indiquant pour chaque matière le niveau obtenu

Actuellement notre lycée travaille sur la mise en place du Supplément au Diplôme.

